

Conditions Générales de Vente

bexio AG – bexio Pay

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes Conditions générales de vente («CGV bexio Pay») s'appliquent aux prestations de paiement et aux services liés aux cartes amnis (voir ci-après) proposés par amnis Europe AG et amnis Treasury Services AG (ci-après dénommés «amnis»), pouvant être commandées sur la Marketplace de bexio AG (ci-après dénommée «Fournisseur») ou par le biais d'autres canaux par les clientes et clients du Fournisseur (ci-après «Client»).
- 1.2 Dans la mesure où les présentes CGV bexio Pay ne contiennent pas de dispositions divergentes, les Conditions générales de vente ainsi que les CGV Marketplace du Fournisseur s'appliquent sans modification en complément des présentes dispositions.
- 1.3 En commandant les prestations en question, le Client accepte sans réserve les dispositions suivantes. Le Fournisseur se réserve le droit d'apporter des modifications ou des ajouts ultérieurs aux CGV bexio Pay. Ceux-ci sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat dans la mesure où le Client ne s'y oppose pas dans un délai de 14 jours après en avoir pris connaissance (cf. chapitre Modifications contractuelles des CGV du Fournisseur). La version actuelle des CGV est disponible sur le site web du Fournisseur (<https://www.bexio.com/>).

2. Objet du contrat

- 2.1 Le Fournisseur met à la disposition du Client sur la Marketplace ou via d'autres canaux des produits et services d'amnis, en particulier les cartes de débit bexio branded Business, l'application web et mobile d'amnis (ci-après les «Prestations amnis»). Le Fournisseur met à disposition une interface («API») de son logiciel «bexio Office» pour la communication avec le logiciel d'amnis. Le Client a ainsi la possibilité d'intégrer directement dans le logiciel bexio Office différentes prestations amnis. L'étendue respective des prestations et des fonctions résulte des CGV en vigueur pour l'application web (amnis), des CGV Cartes de débit amnis (amnis), des CGV applicables du Fournisseur et/ou de la description actuelle des prestations («Description des prestations»). Les conditions en vigueur peuvent être consultées sur le site web d'amnis.

3. Relation contractuelle

- 3.1 La **relation contractuelle relative à l'utilisation des prestations amnis est établie exclusivement entre le Client et amnis**. amnis est seul responsable de l'exécution des prestations. Le Fournisseur ne fournit en aucun cas des prestations financières soumises à autorisation.
- 3.2 En commandant une prestation amnis sur la Marketplace, le Client déclare **accepter les CGV de l'application web (amnis), les CGV Cartes de débit (amnis) ainsi que la Déclaration de protection des données d'amnis**. En cas de contradiction, les CGV de l'application web (amnis) ainsi que les CGV Cartes de débit (amnis) prévalent sur les présentes CGV «bexio Pay», les CGV «Marketplace» (bexio) ou encore les CGV «bexio».

4. Droits d'accès / API

- 4.1 Dans la mesure où des droits d'accès sont nécessaires pour l'utilisation d'une prestation amnis, le client accepte expressément en passant commande et en intégrant les prestations amnis dans le logiciel bexio Office d'accorder tous les droits d'accès nécessaires à cet effet.
- 4.2 Le Fournisseur est alors en droit de fournir toutes les données client nécessaires à l'utilisation des prestations amnis ou d'autoriser l'accès à ces données. Le Client conserve à tout moment le contrôle total des droits d'accès d'amnis à ses données et peut à tout moment limiter ou refuser l'accès via l'application web d'amnis et du Fournisseur. Le Client accepte que le Fournisseur ou amnis puissent échanger des données avec des fournisseurs tiers dans le cadre de l'utilisation d'autres modules complémentaires de fournisseurs tiers.
- 4.3 Sauf engagement contraire, le Fournisseur se réserve dans tous les cas le droit de restreindre à tout moment pour de motifs graves l'accès partiel ou total à son API à certains ou à l'ensemble des Clients. Un motif grave intervient notamment lorsque des données sont migrées via l'interface au détriment du Fournisseur ou lorsque l'infrastructure est trop fortement sollicitée par des demandes via cette interface.

5. Obligations du Client

- 5.1 Le Client s'engage à tenir à jour les données qu'il fournit pour l'utilisation des prestations amnis, en particulier les données personnelles enregistrées telles que la société, le siège et l'adresse du domicile, l'adresse e-mail utilisée pour l'envoi des notifications et des factures ainsi que le(s) numéro(s) de téléphone.
- 5.2 Le Client s'engage par ailleurs à respecter intégralement toutes les obligations prévues par les CGV d'amnis.

6. Rémunération

- 6.1 Le Client s'engage à payer pour les prestations amnis commandées la rémunération convenue conformément à la description des prestations, TVA en sus.
- 6.2 En l'absence d'accord ou d'instructions contraires de la part du Fournisseur, **la rémunération doit être versée à amnis**. La facturation peut être effectuée directement par le Fournisseur pour le compte d'amnis. Les conditions stipulées dans les CGV d'amnis s'appliquent.
- 6.3 En cas de retard de paiement, amnis est en droit d'en informer immédiatement le Fournisseur. Le Fournisseur est alors autorisé à bloquer temporairement l'accès aux prestations du Fournisseur ou aux prestations amnis faisant l'objet du contrat. Dans ce cas, la rémunération convenue reste entièrement due à amnis, y compris pendant le blocage. L'accès est à nouveau activé après le paiement des factures en suspens, pour autant que la relation contractuelle n'ait pas été résiliée.

7. Garantie / Responsabilité

- 7.1 Dans la mesure autorisée par la loi, la garantie de bon fonctionnement et de disponibilité opérationnelle ainsi que la responsabilité concernant toutes les prestations amnis sont entièrement exclues. Concernant la garantie et la responsabilité pour les prestations amnis, il convient de se référer aux CGV en vigueur d'amnis.

8. Durée du contrat

- 8.1 La durée du contrat, y compris les modalités de résiliation, est déterminée par la description des prestations, les accords individuels entre le Client et amnis ou les CGV d'amnis.
- 8.2 En principe, **une résiliation du contrat n'est juridiquement valable que vis-à-vis d'amnis**. Font exception à cette règle les cas dans lesquels amnis reconnaît une résiliation vis-à-vis du Fournisseur. Dans tous les cas, les modalités de résiliation d'amnis sont déterminantes.
- 8.3 En cas de résiliation de son compte bexio par le Client, les services amnis souscrits par ce dernier ne sont pas automatiquement résiliés. Le Client est lui-même responsable de la résiliation des prestations amnis. Si la durée du contrat du compte bexio prend fin avant la fin de la durée du contrat des prestations amnis, cela ne donne pas droit à une résiliation anticipée du contrat des prestations en question ou à une réduction de la rémunération convenue.
- 8.4 En cas de résiliation du compte bexio par le Client, le Fournisseur est autorisé à résilier les prestations amnis en lieu et place du Client à la première date de résiliation possible ou, avec l'accord d'amnis, de manière extraordinaire à la fin de la durée contractuelle du compte bexio. Le Client donne son accord à cet effet.

9. Clause de sauvegarde

- 9.1 Si l'une des dispositions de ce contrat devait être caduque ou nulle et non avenue, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans ce cas, la disposition invalide ou nulle sera remplacée par une nouvelle disposition conforme à la législation dont le sens et l'effet du point de vue économique se rapprocheront le plus possible de ceux de la disposition invalide ou nulle. Il conviendra de procéder de la même manière en cas de lacune dans le contrat.

10. Droit applicable et juridiction compétente

- 10.1 Ce contrat, y compris les questions relatives à sa conclusion et sa validité, est régi par le **droit suisse**, à l'exclusion des règles de conflit de lois et des accords internationaux.
- 10.2 Le for exclusif pour tous les litiges découlant de ou en relation avec ce contrat, ou en relation avec l'objet du présent contrat, y compris les questions relatives à la conclusion, la validité ou l'invalidité, les obligations, la mise en œuvre, les modifications ou ajouts, la violation ou la résiliation du contrat, est **le siège du Fournisseur**.

11. Priorité

- 11.1 En cas d'incohérences entre la version allemande des présentes CGV bexio Pay et de leurs annexes et une version dans une autre langue, la version allemande prévaudra.

Décembre 2024

bexio AG

Alte Jonastrasse 24
8640 Rapperswil
Suisse